

BULLETIN COMMUNAL

Rue du Village 3 - 086/36.61.36 - www.ouffet.be - commune@ouffet.be

Ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h00 ; Mercredi : de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Permanences : Les samedis 5 et 19 juillet et 2 et 16 août 2025



Intradel | Calendrier communal



Participez au calendrier Intradel d'Ouffet !

Vous organisez une activité culturelle, sportive, ou tout autre événement ouvert au public sur le territoire d'Ouffet ?

Envoyez-nous vos informations pour qu'elles soient ajoutées au calendrier Intradel !

Envoyez vos infos avant le 30 août 2025

- Par mail à : nathalie.donis@ouffet.be
- Ou par courrier postal à : Rue du Village 3, 4590 Ouffet.

ORES | Inspection du réseau électrique par drone



Entre le **10 juin** et le **30 septembre 2025** (sous réserve des conditions météorologiques), ORES procédera à l'inspection de certaines lignes électriques aériennes sur le territoire communal.

Ces inspections seront réalisées à l'aide d'un drone piloté par un professionnel, dans le strict respect de la législation en vigueur, notamment en matière de protection de la vie privée et des normes de sécurité.

L'objectif est de contrôler l'état des installations afin de planifier d'éventuels travaux de maintenance.

Certaines images pourraient inclure des vues de propriétés privées. Toutefois, aucune donnée à caractère personnel ne sera utilisée.

Pour toute question concernant ces images ou le traitement de données : RGPD@ores.be

EPN | Gratuité des formations

Bonne nouvelle : les formations proposées par l'Espace Public Numérique (EPN) de notre commune sont désormais **gratuites** !

Que vous souhaitiez vous initier à l'informatique ou approfondir vos connaissances, saisissez cette opportunité !



Nuisances et incivilités | Entretien des haies

Des haies bien entretenues pour plus de sécurité et de convivialité dans nos communes.

Dans le cadre du plan d'action « Nuisances et incivilités » mis en place par la Zone de police du Condroz, une attention particulière sera portée ces prochaines semaines à l'entretien des haies non taillées. Pourquoi ? Parce que **des haies mal entretenues peuvent poser de véritables problèmes de sécurité au quotidien.**

Nos services constateront donc notamment les situations suivantes :

— Haies débordant sur le trottoir : elles empêchent le passage des piétons en toute sécurité, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes ou les enfants.

— Haies gênant la visibilité dans les carrefours : elles représentent un réel danger pour tous les usagers de la route.

— Haies masquant les panneaux de signalisation : cela peut entraîner des incompréhensions et des accidents.

Un bon entretien de vos haies contribue à la sécurité de tous.
C'est un geste simple, mais qui fait toute la différence !

Nos agents seront attentifs à cette problématique durant leurs patrouilles.
Merci à chacun de veiller à l'entretien de ses abords !



L'été commence... et la campagne BOB aussi !

Tout au long de l'été, nous continuons à sensibiliser : **celui qui conduit, ne boit pas.**

Cet été, BOB s'affiche dans les parkings aux quatre coins de la Belgique – de Verviers à Ostende. Dès la barrière d'entrée, les automobilistes sont invités à penser à un chauffeur sobre pour leur trajet retour.

En 2024, notre pays a encore compté 3.764 accidents avec blessés impliquant un conducteur sous influence, soit une baisse de 8 % par rapport à 2023. Mais 19 % des Belges reconnaissent avoir conduit le mois dernier alors qu'ils étaient peut-être au-dessus de la limite légale. Preuve que ce type de campagne reste plus que jamais nécessaire.

À partir du 6 juin, la police fédérale et les zones de police locales intensifient les contrôles sur l'alcool et les drogues au volant. Les conducteurs qui se révèlent négatifs recevront à nouveau le célèbre porte-clés jaune BOB en guise d'encouragement.

Découvrez tous les détails de la campagne sur <https://vias.be/> et sur <https://www.bob.be/>



ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES HAIES POUR LES PARTICULIERS

Afin d'assurer la sécurité et une circulation fluide sur les voiries communales, il est rappelé que la législation en vigueur impose l'entretien des haies et des trottoirs.

TROTTOIRS

IL EST DEMANDÉ À CHAQUE PROPRIÉTAIRE, LOCATAIRE, OU SON REPRÉSENTANT, DE :

①

Maintenir en état de propreté le trottoir ou l'accotement jouxtant leur maison ou propriété



En cas de neige, dégager un espace pour le passage des piétons et s'assurer qu'il ne soit pas glissant

③

Entretenir les canaux, fossés ou rigoles d'écoulement bordant leur propriété afin de garantir leur bon fonctionnement. Il est défendu d'y jeter ou y déposer tout ce qui est de nature à les obstruer



HAIES

POUR PRÉSERVER UN CADRE AGREABLE ET SÉCURISÉ, LES PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE DOIVENT VEILLER À CE QUE LEURS PLANTATIONS SOIENT ÉMONDÉES ET RESPECTENT LES CONSIGNES SUIVANTES :

④

Aucune branche ne doit dépasser sur la chaussée à moins de 4,5 mètres de hauteur au-dessus du sol



⑤

Sur le trottoir ou l'accotement, la hauteur libre doit être d'au moins 2,5 mètres au-dessus du sol



⑥

Les plantations ne doivent pas :

- réduire l'intensité de l'éclairage public
- masquer la signalisation routière ou gêner la visibilité sur la voie publique



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS DU RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE SUR NOTRE SITE INTERNET



L'Agence Locale pour l'Emploi d'Ouffet sera fermée du mercredi 23 juillet au jeudi 7 août 2025 inclus.

Merci d'anticiper vos **demandes de chèques-ALE** avant cette période afin que vos travailleurs les reçoivent dès que leurs prestations sont effectuées.

Le bureau sera accessible dès le mercredi 13 août à 9h00 suivant l'horaire habituel.

Vous pouvez toujours envoyer un mail auquel je répondrai dès mon retour : alem@ouffet.be

Suite à la diffusion de l'émission Investigation sur la RTBF le 28 mai dernier, et à la mise en ligne d'un outil comparatif concernant la qualité de l'eau potable, certains citoyens pourraient s'interroger sur la conformité de l'eau distribuée, notamment en ce qui concerne la présence de métabolites de pesticides.

Pour apporter quelques précisions, nous relayons ci-dessous un message de la CILE :

(...) « Nous comprenons parfaitement l'émotion que ce type de diffusion peut susciter, surtout lorsqu'elle touche à un sujet aussi sensible que la santé publique. C'est pourquoi nous souhaitons vous transmettre les éléments objectifs permettant de replacer les informations dans leur contexte scientifique et réglementaire, et d'informer vos habitants avec rigueur et objectivité.

Tout comme le Ministre wallon de l'Environnement, Yves Coppieters, nous estimons que le moteur de recherche mis en ligne par la RTBF avec des références inexacts renvoyant à un contexte étranger peut installer un doute injustifié dans l'esprit des citoyens sur la qualité de leur eau potable. Nos données sont publiques, et c'est précisément cette transparence qui a permis à la RTBF de construire son outil. Il est donc essentiel qu'elles soient utilisées avec rigueur et responsabilité pour éviter toute confusion.

Concernant les métabolites non pertinents de pesticides, et en particulier le desphényl-chloridazon, plusieurs notions doivent être distinguées :

- Les normes réglementaires : ce sont les seuils légalement applicables dans un pays ou une région pour garantir la qualité de l'eau distribuée à la population. En Région wallonne, ces normes s'appuient sur le cadre européen, en particulier la directive (UE) 2020/2184 relative à l'eau destinée à la consommation humaine. Depuis 2023, cette directive a été transposée en droit wallon, avec un renforcement du contrôle de certains contaminants émergents, dont le desphényl-chloridazon, un métabolite de pesticide classé comme non pertinent.

- Les valeurs environnementales : fixées pour protéger les milieux aquatiques, ces valeurs ne traduisent pas une évaluation du risque pour la santé humaine. La valeur de 0,1 µg/L (100 nanogrammes par litre), mentionnée dans le moteur de recherche de la RTBF, relève de cette catégorie.

- Les valeurs sanitaires, ou valeurs sanitaires maximales (VSM) : ce sont des seuils d'exposition définis à partir de données toxicologiques ou épidémiologiques. Elles indiquent un niveau en dessous duquel aucun effet sur la santé humaine n'est attendu. À titre d'exemple, les autorités françaises ont fixé une valeur sanitaire de 11 µg/L (11.000 nanogrammes par litre) pour le desphényl-chloridazon.

En Région wallonne, ce métabolite fait l'objet d'une valeur réglementaire dite indicative de 4,5 µg/L (4.500 nanogrammes par litre) dans l'eau de distribution. Il ne s'agit pas d'une norme sanitaire, mais d'un seuil de gestion à l'attention du producteur d'eau. Cela ne signifie pas que l'eau est impropre à la consommation : seule une valeur sanitaire peut permettre de tirer une telle conclusion.

Il convient de souligner qu'aucun dépassement de la valeur sanitaire définie par les autorités françaises n'a jamais été constaté dans les eaux que nous distribuons à nos usagers. En cas de dépassement ponctuel de la valeur indicative, le distributeur d'eau en informe les autorités wallonnes et ajuste son traitement afin de rétablir rapidement une situation conforme et maîtrisée.

Comme l'a souligné le Ministre : « La confiance du public dans la qualité de son eau ne peut être minée par des comparaisons internationales hasardeuses. [...] Ce qui doit prévaloir, c'est la rigueur scientifique, pas la peur. » (...)

Enfin, nous vous rappelons que l'ensemble des résultats des analyses sur notre réseau sont disponibles sur notre site internet (Quelle est la composition de mon eau ? | CILE), tandis que l'ensemble des réglementations relatives à l'eau l'est sur le site : <https://environnement.wallonie.be>. »

Rappel utile | placement des poubelles

Nous rappelons à tous les citoyens que les poubelles doivent être **placées devant votre propre habitation**, et non devant celle de vos voisins. Elles doivent être sorties la veille du ramassage à partir de 18h, et **rentrées au plus tard en fin de journée le lendemain**. Merci à chacun de veiller au respect de ces règles pour le bon vivre-ensemble et la propreté de notre commune.



Pour les déchets, le règlement prévoit ceci :

« Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte réglementaires devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le Collège Communal et **au plus tôt la veille à 18H00'** Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 06H00' du matin, tout usager prendra ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prendra également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

Les récipients de collectes **doivent être placés en bord de chaussée**, contre la façade ou contre l'alignement, à l'entrée des voies inaccessibles aux véhicules de collecte ou des chemins privés. Ils ne peuvent en aucun cas gêner ou entraver la circulation des usagers de la voie publique et doivent être parfaitement visibles de la rue.

Le dépôt ne peut se faire ni devant la maison ou la propriété voisine, ni au pied des arbres d'alignement, ni autour du mobilier urbain.

Au cas où une voirie publique de par son état ou suite à une circonstance particulière ne serait pas accessible aux véhicules de collecte à l'heure habituelle de passage, le Bourgmestre peut obliger les riverains à placer leurs récipients de collectes dans une autre rue ou à un coin de rue accessible le plus proche de leur habitation. »

À vos agendas !

GRANDE BROCANTE D'OUFFET LE 21 JUILLET 2025



Notre Grande Brocante revient cette année encore **en plein centre d'Ouffet !**

Au programme :

- Une centaine d'exposants
- Animations gratuites pour les enfants (grimage et châteaux gonflables)
- Bars et nourritures (pains-saucisse, gaufres, glaces, etc)
- Et on l'espère, un soleil digne d'un mois de juillet !

Les réservations sont ouvertes par téléphone au 0470 07 67 17. Toutes les informations se trouvent sur notre événement Facebook "Grande Brocante d'Ouffet" ou sur notre page S.I. Ouffet (@s.i.ouffet)

— RECHERCHE BÉNÉVOLES —

Si tu souhaites t'investir dans des activités qui font vivre le village dans une ambiance conviviale et festive, que ça soit pour préparer le site, servir des boissons, ou tout autre action qui peut faire de nos événements 2025 une pleine réussite, n'hésite pas à nous contacter directement par téléphone (0470 07 67 17). Promis, on t'accueillera comme il se doit !

Soirée Années 80's



29
AOÛT

Dès
20h

Notre soirée Années 80's fait son grand retour !
L'heure de préparer son meilleur costume et de réserver la date du
29 août dès 20h a donc sonné !

Au programme :

- Du son des années 80 qui fait bouger, géré par nos DJ résidents DJ Marc et DJ David
- Des boissons à foison
- Un public déguisé et déchaîné Les personnes déguisées dans le thème seront récompensées !!!

— CASHLESS —

Plus besoin de faire la file pour acheter des tickets boisson, tout se passe directement au bar ! Tu désires payer par espèces ? Pas de soucis ! Un stand est prévu pour charger ton argent sur une carte Cashless que tu pourras utiliser comme une carte de banque sur tout l'événement. Il te reste de l'argent sur ta carte Cashless à la fin de l'événement ? Retourne au stand Cashless pour te faire rembourser le montant restant !

— STAND PHOTO —

Un stand photo sera à ta disposition, avec un photographe, pour prendre tes plus belles photos sur un fond totalement rétro !

— FOODTRUCK —

Le Petit Konoba se fera un plaisir de vous rassasier avec ses burgers à la croate !

— ENTREE —

Entrée : 6€ avec un ecocup offert. Sécurité présente sur place. L'organisation se réserve tout droit d'entrée et décline toute responsabilité en cas de perte, vol, etc.

— RECHERCHE BÉNÉVOLES —

Si tu souhaites t'investir dans des activités qui font vivre le village dans une ambiance conviviale et festive, que ça soit pour préparer le site, servir des boissons, ou tout autre action qui peut faire de nos événements 2025 une pleine réussite, n'hésite pas à nous contacter directement par téléphone (0470 07 67 17). Promis, on t'accueillera comme il se doit !

Mini-concert d'orgue

À L'ÉGLISE D'OUFFET

Les dimanches 20 juillet et 17 août,
de 17h00 à 17h30

À l'orgue, Béatrice Boutet, élève de
l'académie de Marche-en-Famenne

Entrée
libre !



CCCA | Activités du 3ème trimestre 2025

Avant tout, soyez attentifs à ce calendrier allégé vu les vacances !
La Maison d'Accueil Communautaire (MAC) sera fermée en juillet et août.
Reprise en septembre.
(contact : Catherine Lempereur (0472/66 66 52))

Nom de l'atelier	Animateur responsable	Lieux, dates et horaires	Participation aux frais	Renseignements
Fleur de Mamine	Rosine Detaille	Reprise le vendredi 19 septembre à 14h à la MAC	22 € (fleurs comprises)	Renseignements auprès de Rosine (0495/33.20.97)
Danses de salon et en ligne <i>Rovan Asbl</i>	Anne-Marie Perin	Reprise le mardi 9 septembre salle l'Aurore à Ellemelle Tous les mardis, excepté congé scolaire. 18h à 19h (en ligne niveau 1) 19h à 20h (en ligne niveau 2) 20h à 21h (en couple)	7 € l'heure	Renseignements et inscriptions chez Anne-Marie (0471/66. 29.51) ou chez Mariette
Repas convivial : apéro BARBECUE dessert café	Mariette Henry	Salle l'Aurore à Ellemelle le jeudi 21 août de 12h à 16h	15 €	Renseignement à la réservation via Mariette.
Tricotons ensemble	Mariette Henry	À la maison communale, les jeudis 14/08 de 13h30 à 16h et à la MAC, les jeudis 04 et 18/09 de 14h à 16h30.	5 €	Se munir d'aiguilles, laines, ...
Jeux de société (échecs, scrabble, cartes)	Paulette Defrère	À la MAC en septembre, tous les lundis de 14 à 18h	Gratuit	Pas de réservation. Venir sur place
Jeux extérieurs (pétanque, Molky)	Yves Servais	Tour de justice, les samedis 12/07, 26/07, 09/08, 23/08, 06/09 et 20/09 de 14h à 16h	1 €	Pas de réservation. Venir sur place aux dates ci-contre.

Les réservations obligatoires doivent se faire au 0479/78.93.78 (Mariette Henry) au plus tard 5 jours avant l'activité.

La participation aux frais ne doit en aucun cas être un frein à votre participation
(Pour le CCCA, Mariette est à votre écoute !).



e epn
Espaces publics numériques de Wallonie
Ouffet

Besoin d'apprendre les outils numériques ?
Retrouvez nos prochaines formations dans votre commune !

Nos formations numériques reprendront chaque jeudi à partir 4 septembre 2025 de 9h à 12h.

Notre EPN fermera ses portes durant le mois d'août et une permanence sera maintenue chaque jeudi du mois de juillet de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Adresse: Rue du Village 3 - 4590 Ouffet

Informations et inscriptions
cce.davidservais@gmail.com
0478/70.20.51




STAGE

Eveil des sens Eveil du cœur

85€

DU 7 JUILLET AU 11 JUILLET

RUE DE TEMME 2 OUFFET

DE 3 À 7 ANS

9H À 16H
GARDERIE DE 8H / 16H30

Une semaine pour respirer, explorer, créer, ressentir...
Au fil des jours, les enfants goûteront à la joie simple de bricoler, expérimenter, jouer dehors, de cuisiner ensemble, de bouger en conscience avec le yoga, de découvrir la nature et leur corps. Un stage doux, joyeux et ressourçant, où chacun pourra s'épanouir à son rythme, en toute bienveillance.

Tipha et Céline

INFO ET RÉSERVATION
Tiphia: 0472/034068
Céline: 0498/466686



8h Puzzles d'OUFFET

ATHÉNÉE ROYAL D'OUFFET RUE MOGNÉE 21, 4590 OUFFET

- Equipe de 4 personnes
- 4 puzzles offerts
- Petite restauration

10H00 - 18H00
DIMANCHE
18 JANVIER
2026

90€

INSCRIPTIONS

Au profit des patients du Centre OASIS du CHU de Liège





Sortie famille



**10€/adulte
5€/enfant**

Le lac de Bambois

21 août 2025

- 2 plages de sable
- Baignade surveillée
- Plaine de jeux
- Cafétéria
- 12 jardins thématiques
- jeux de piste

Départ en car de Tintlot à 10h
Retour prévu à 17h

Plus d'informations et inscription
085/21.24.76
chefdeprojet@pcs-condroz.be



Séances d'infos

Intégra Plus
Chainrue, 3 à 6940 BARVAUX
Inscription obligatoire au : 086/21.06.02

REBONDIR



29/08/2025 à 9h30
ou
04/09/2025 à 13h00



Séances d'infos

Intégra Plus
Chainrue, 3 à 6940 BARVAUX
Inscription obligatoire au : 086/21.06.02

PASSPORT POUR L'EMPLOI




28/08/2025 à 9h30
ou
02/09/2025 à 13h30

MARCHE ADEPS

POINTS VERTS

L'A.S.B.L. Les Foyons d'ELLEMELLE

vous convie à sa Marche ADEPS
5 - 10 - 15 et 20 km + 5 km Poussette
le **dimanche 17 AOÛT 2025.**

17 août

Dès 7h00 en la salle l'AURORE à ELLEMELLE.
Petit déjeuner - Petite Restauration - Boissons

Suivez-nous sur notre groupe Les Foyons d'ELLEMELLE



Calendrier de l'été



Le

télévie

des Ouff's

Infos et
réservations

ERIC RASQUIN: 0478/95.69.70

Ouffet

Brocante

21 JUILLET

Présence sur le site



Journée coiffeuses

18 AOÛT

Tentation Amato

Coiffure Zen

Sanké

Wendy

Coupe - Brusching

Réservation dès à présent



Balade Mazda MX5 et autres marques

31 AOÛT

Départ de la salle aux oies

Jeu concours

Petit déjeuner

Diner

Info bientôt sur Facebook



Journée "Unis pour sauver"

27 SEPTEMBRE

Unis pour Sauver - Une journée pour votre sécurité

Le comité Télévie Le Cœur de Ouffs vous invite à une journée exceptionnelle placée sous le signe de la sécurité et de la solidarité : "Unis pour Sauver". Au programme : démonstrations des services de police, des pompiers, de l'ambulance provinciale, rencontres avec des experts en cybersécurité, interventions de drones, et même une présentation impressionnante d'un chien d'attaque et de fouille. Une occasion unique de découvrir les métiers de celles et ceux qui veillent sur nous au quotidien, tout en soutenant la lutte contre le cancer. Venez nombreux en famille : sensibilisation, animations et émotions garanties !

Un peu de sport...

RFC Ouffet I



PRÉSENTATION ÉQUIPE PREMIÈRE

9 AOÛT 2025 | 18H30

» **BARBECUE : 20€** «
Apéro offert

Réservations :
Marc : 0495/50.05.77
François-Xavier : 0474/24.95.06



RECRUTEMENT JOUEURS FOOTBALL
SAISON 2025-2026

LE R.F.C OUFFET-WARZÉE RECHERCHE DES JOUEURS EN EQUIPES DE JEUNES

Nés entre 2009 et 2020

Catégories U6 à U17

CONTACT
Francis AIMONT au 0477/74.91.64.
francis.aimont@hotmail.com



Agenda :

Fin de saison 2024/2025 :
dernier cours le vendredi
04/07/2025 à 19h

Fête de clôture de la saison 2024/2025 :
samedi
05/07/2025 dès 16h.

Début de saison 2025/2026 :
1er cours le vendredi
29/08/2025 à 19h

Judo Club Ouffet I



Judo Club Ouffet

New saison 2025/2026 Start 29/08 @19h

Venez pratiquer le judo dans un club familial, ouvert à tous à partir de 6 ans.

Les lundis et vendredis @19h,
> 20 h pour les enfants de moins de 12 ans
> 20h30 pour les plus grands.

3 cours essais gratuits avec judogi en prêt !



Déjà : Hall annexe sports I.C. Saint-François Rue du Perron 37 à 4560 OUFFET
Accès parking arrière : Rue la Preye (Waze)

Contact : Eric Loix (Trésorier) au 086/367037 - Renaud Loix (Président) au 0472/588843
Adresse email : judoclubouffet@gmail.com
Suivez-nous sur la page Facebook : (agenda, résultats, photos, ...)
www.facebook.com/judoclubOuffet

Nouveau club de basket à Clavier : Thunder du Condroz est né !

C'est avec enthousiasme que nous vous annonçons la naissance d'un tout nouveau club de basket à Clavier : **Thunder Condroz Basket.**

Notre objectif ? Offrir aux jeunes (et moins jeunes !) de la région un cadre sportif, convivial et motivant pour découvrir, apprendre ou progresser dans la pratique du basketball.

Pour qui ?

Enfants, adolescents, adultes – débutants ou expérimentés – tout le monde est bienvenu !

Pourquoi Thunder du Condroz ?

Parce que nous voulons insuffler une énergie positive, rassembler autour des valeurs d'inclusion, de respect et de dépassement de soi, et créer un projet sportif ancré dans notre belle région du Condroz.

Et demain ?

Nous envisageons d'organiser des stages pendant les vacances scolaires, et de nombreux projets pour faire vivre le sport localement.

Où ?

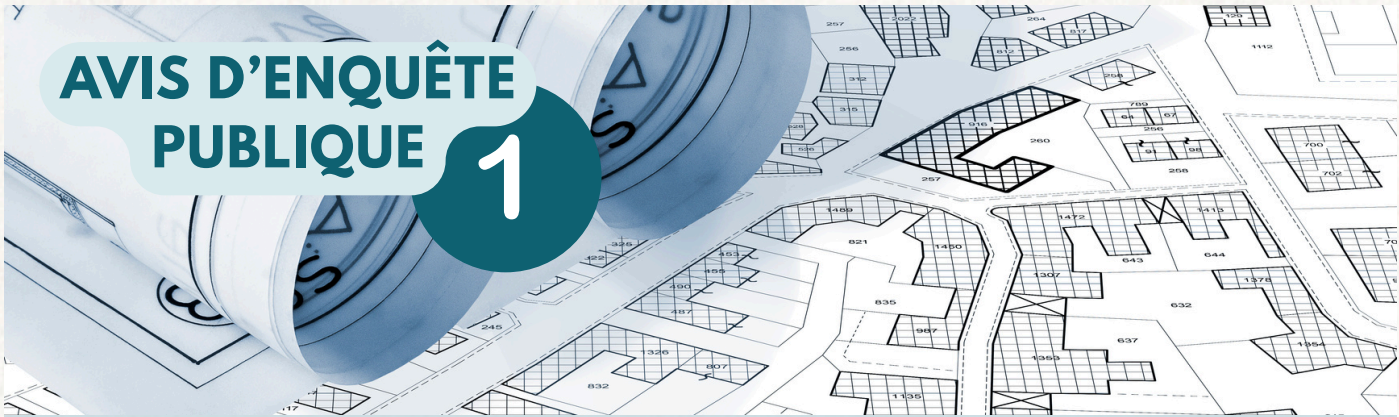
Hall de Clavier - rue dur Fosses 26 à 4560 Clavier



Pour plus d'infos, contactez-nous via :
condrozbasket@gmail.com

Suivez-nous aussi sur les réseaux (Facebook, Instagram) :
Thunder Condroz Basket

Rejoignez l'aventure, faites partie du mouvement !
Ensemble, faisons vibrer l'énergie du Condroz.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1

Le collège communal fait savoir qu'il a été saisi d'un avant-projet portant sur **la construction d'une maison d'habitation unifamiliale**.

Situation du terrain concerné : Ouffet, 1ère division Ouffet, Rue Halbadet, parcelles cadastrées section I n° 12A, 12B et 12C.

Le projet : Cession d'une emprise de voirie de 54 m² à intégrer au domaine public afin de porter la limite du domaine public à 6m50 mètres de l'axe de la voirie en prévision de l'urbanisation du terrain concerné

Cette demande implique la cession d'une emprise de voirie à intégrer dans le domaine public à partir de la rue Halbadet à Ouffet ; la réalisation d'une enquête publique est donc requise conformément aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET (s'adresser à l'accueil). Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'Administration communale d'OUFFET, rue du village n°3 à 4590 OUFFET (s'adresser à l'accueil) du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00, le mercredi après-midi de 13h00 à 16h00 et le samedi matin de 10h00 à 12h00 (sur rendez-vous uniquement).

Pour les consultations du samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Renaud IMHAUSER, Service Urbanisme, téléphone : 086/849.315, mail : urbanisme@ouffet.be.

L'enquête publique est ouverte du 3 juillet au 1^{er} septembre 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET ;
- par télécopie au numéro : 086/36.73.79 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ;
- remises à Monsieur Renaud IMHAUSER, Service Urbanisme, dont le bureau se trouve à l'étage.

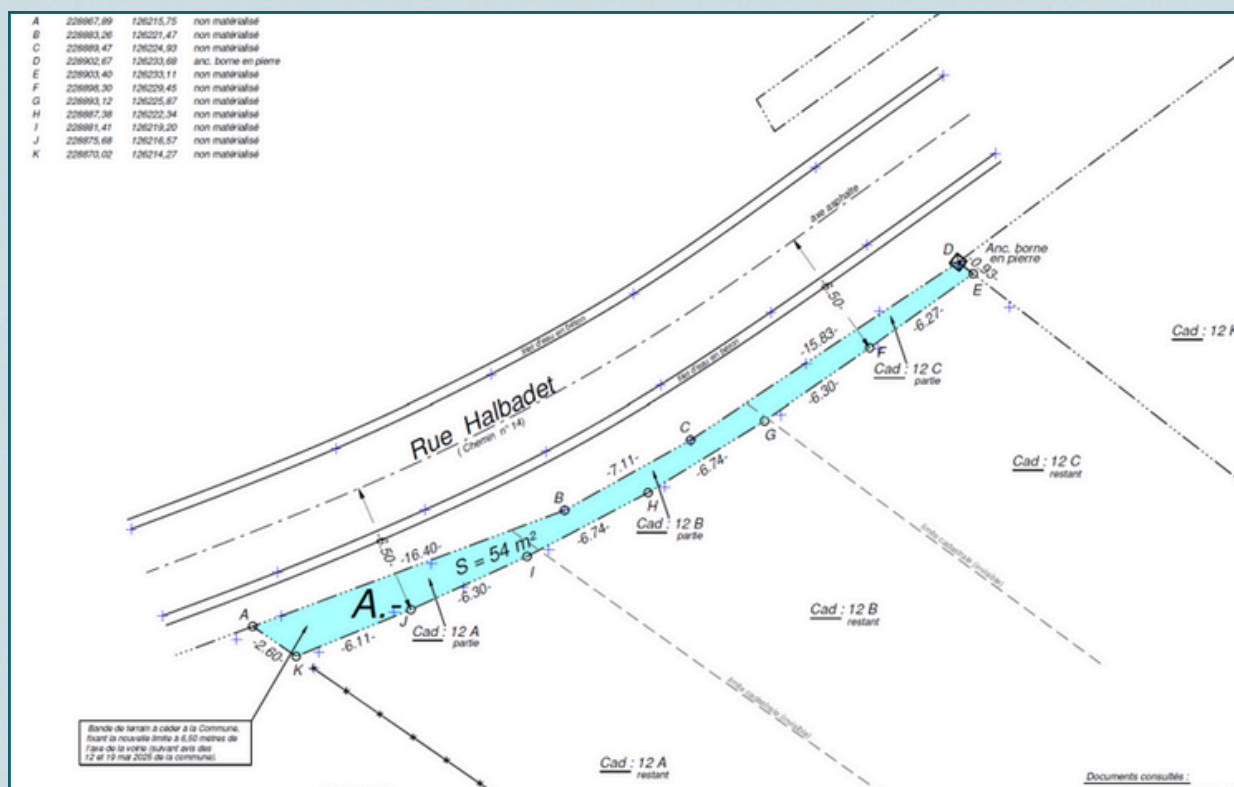
L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **ENQUETE PUBLIQUE (Mod.Voirie : PURB/2025/1)**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Renaud IMHAUSER, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET, le 1^{er} septembre, à 11h30.

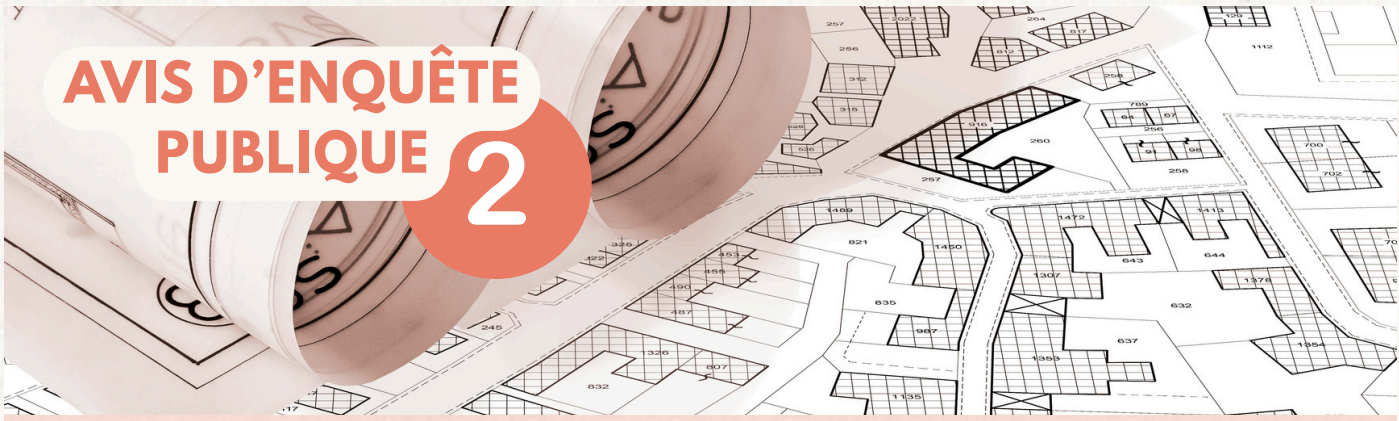
Le responsable du service urbanisme, chargé de donner des explications sur le projet est Monsieur Renaud IMHAUSER (urbanisme@ouffet.be ou 086/849.315).

1.1



1.2





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 2

Le collège communal fait savoir qu'il a été saisi d'une demande de division d'une parcelle située en zone d'habitat à caractère rural afin de créer notamment deux terrains destinés à accueillir chacun une maison d'habitation.

Situation du terrain concerné : Ouffet, 1^{ère} division Ouffet, Rue Halbadet, parcelle cadastrée section D n° 361Y.

Le projet : Cession d'une emprise de voirie de 146 m² à intégrer au domaine public afin de porter la limite du domaine public à 4 mètres du bord extérieur du filet d'eau en prévision de l'urbanisation d'une partie du terrain concerné

Cette demande implique la cession d'une emprise de voirie à intégrer dans le domaine public à partir de la rue Halbadet à Ouffet ; la réalisation d'une enquête publique est donc requise conformément aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET (s'adresser à l'accueil). Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'Administration communale d'OUFFET, rue du village n°3 à 4590 OUFFET (s'adresser à l'accueil) du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 le mercredi après-midi de 13h00 à 16h00 et le samedi matin de 10h00 à 12h00 (sur rendez-vous uniquement).

Pour les consultations du samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Renaud IMHAUSER, Service Urbanisme, téléphone : 086/849.315, mail : urbanisme@ouffet.be.

L'enquête publique est ouverte du 3 juillet au 1^{er} septembre 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET ;
- par télécopie au numéro : 086/36.73.79 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ;
- remises à Monsieur Renaud IMHAUSER, Service Urbanisme, dont le bureau se trouve à l'étage.

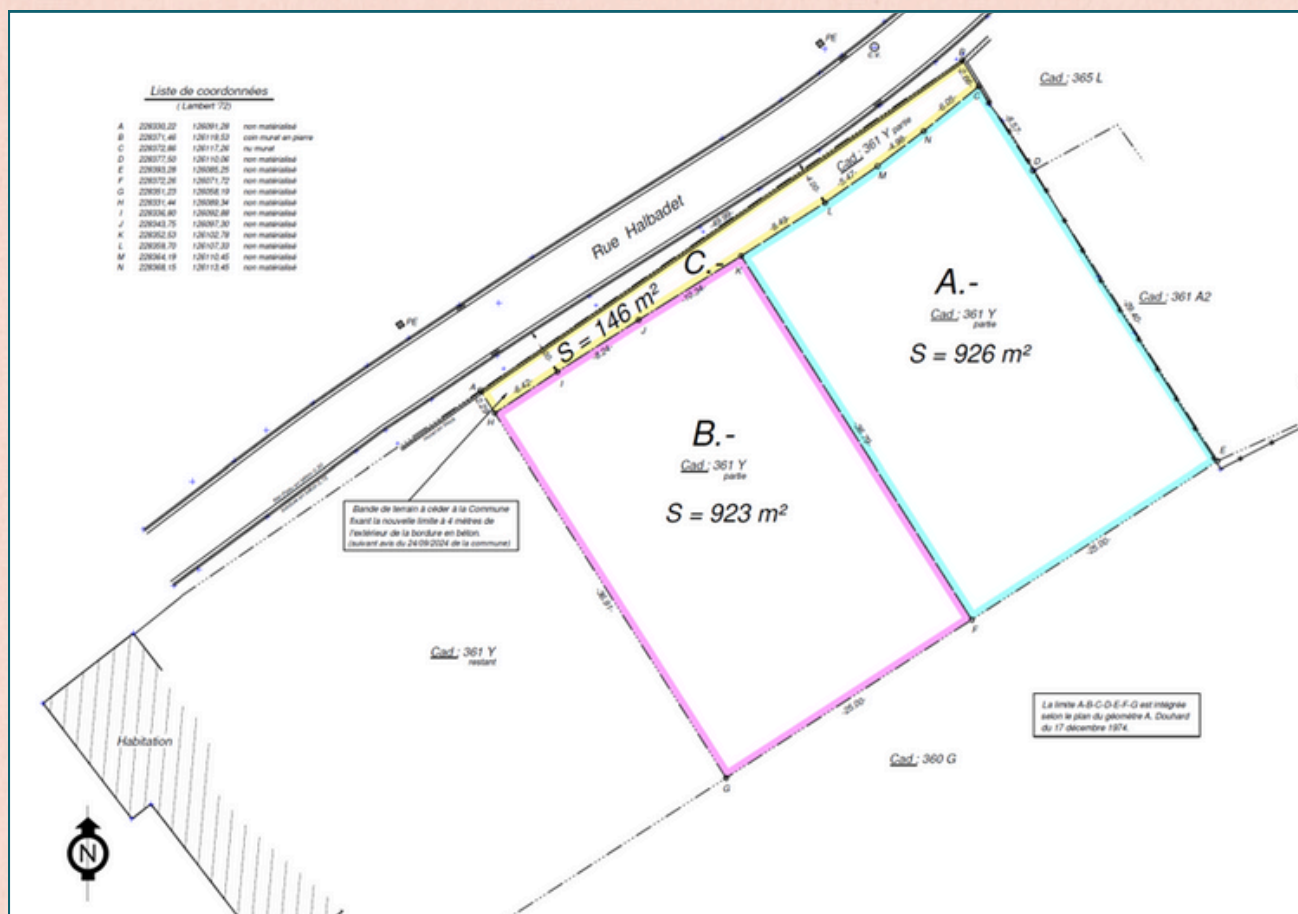
L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **ENQUETE PUBLIQUE (Mod.Voirie : PURB/2025/2).**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Renaud IMHAUSER, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET, le 1^{er} septembre, à 11h30.

Le responsable du service urbanisme, chargé de donner des explications sur le projet est Monsieur Renaud IMHAUSER (urbanisme@ouffet.be ou 086/849.315).

2.1



2.2

